

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités  
territoriales

---

**Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature**  
**Direction de l'habitat, de l'urbanisme, et des paysages**  
**Agence nationale de l'habitat**  
**Direction générale**

## **Décision du 8 avril 2020** **portant délégation de signature (Armelle LECOEUR)**

**NOR : TERL2013489S**  
*(Texte non paru au journal officiel)*

### **La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, et notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 10 février 2020 nommant Armelle LECOEUR, ordonnatrice au paiement au sein de l'équipe MaPrimeRénov' du Lab'innovation de l'Anah, à compter du 1er mars 2020,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

**Délégation permanente** est donnée à Armelle LECOEUR, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat, à l'effet de :

- Attribuer la prime de transition énergétique aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1er du décret susvisé ;
- Prononcer le rejet des demandes de primes ;
- Décider du retrait, de l'annulation et du reversement intervenant avant ou après le versement du solde de la prime ;
- Attester et certifier l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation tels que décrits aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 14 janvier 2020 susvisé ;
- Ordonnancer les dépenses engagées au titre de l'attribution des primes.

## **Article 2**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

## **Article 3**

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 8 avril 2020.

V. MANCRET-TAYLOR